

CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE)

<i>Critères d'éligibilités</i>	<i>Caractéristiques</i>
<i>EMPLOYEURS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Entreprises affiliée à l'UNEDIC ♦ Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIO) ♦ Associations
<i>BENEFICIAIRES</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Demandeurs d'emploi ayant des difficultés de retour à l'emploi ♦ Bénéficiaires de l'API ou RMI ♦ Travailleurs handicapés reconnus COTOREP
<i>DUREE (Contrat et temps de travail)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ CDD de 6 mois minimum renouvelable 2 fois dans la limite de 24 mois ♦ CDI ♦ Contrats à temps partiel de 20/h semaine ou temps plein
<i>REMUNERATION (Minimum)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ SMIC horaire ou minimum conventionnel
<i>AVANTAGES</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Aide mensuelle de l'Etat, fixée par arrêté du préfet de région dans la limite de 47 % maximum du SMIC ♦ Exonérations des charges patronales de Sécurité Sociale ♦ Le salarié n'est pas pris en compte dans l'effectif pendant toute la durée de la convention conclue avec l'ANPE dans le cadre du CIE
<i>CONDITIONS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Possibilité pour le salarié de bénéficier d'un bilan de compétences et d'une validation des acquis de l'expérience ♦ Ne pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 mois précédant l'embauche ♦ Etre à jour de ses cotisations et contributions sociales ♦ L'embauche ne doit pas résulter le licenciement d'un salarié ou entraînant un tel licenciement.
<i>OBLIGATIONS</i>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ L'employeur est tenu de respecter la convention signée avec l'ANPE dans le cadre du CIE précisant les actions d'orientations professionnelles, d'insertion et de formation prévues en faveur du salarié ♦ Le salarié bénéficie des mêmes dispositions applicables aux salariés de l'entreprise

Pour l'élaboration de votre dossier ou pour toute information complémentaire, contacter :

L'ANPE

74 boulevard Victor Hugo
78130 Les Mureaux

Tél : 01 30 22 90 90